Image not found or type unknown

Pension alimentaire et garde

Par **Lily06550**, le **22/08/2019** à **12:34**

Mon ami pompier verse 250 euros à son ex (ils n ont jamais été marie) pour leur fils de 12 ans. Il n y a aucun jugement . Pour la garde c est comme ils veulent elle est infirmière lui pompier dc je dirai que c est 1/3 les grands parents 1/3 le père 1/3 la mère. Sauf que la mère ne fait quasiment rien il part en vacances qu avec nous théâtre ciné pareil . Et il lui a versé pdt 1 an 450 euros car elle débutait ds le libéral. Elle déclare tte seule mère isolée et la demi part . Est ce que tt ca est normal ?

Par **youris**, le **22/08/2019** à **13:56**

bonjour,

votre ami peut déduire de ses revenus la pension alimentaire versée à la mère de son fils, la pension déduite est imposable au nom du parent qui la perçoit.

voir ces liens:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3170

si votre ami n'est plus d'accord sur le montant de cette pension alimentaire, il doit saisir le JAF.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés